

**URPS INFIRMIERS DES PAYS DE LA
LOIRE**

5 bd Vincent Gâche
44200 NANTES

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

In Extenso

Audit

1 rue Benjamin Franklin
CS 10047
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : +33 (0) 2 51 80 18 00
nantes@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

URPS DES INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE

5 bd Vincent Gâche
44200 NANTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association URPS DES INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'URPS DES INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le passif de votre bilan est constitué notamment de fonds dédiés qui sont évalués conformément aux règles et méthodes comptables mentionnées dans la note intitulée « Fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié desdites méthodes utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'URPS DES INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'URPS DES INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

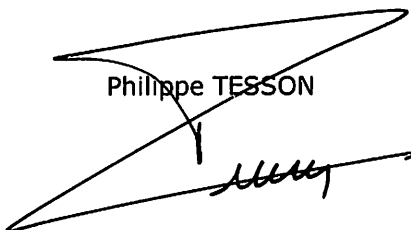
Audit

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 18 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Audit

Philippe TESSON



Le présent rapport comporte 23 pages.

Sommaire

	<u>Pages</u>
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018	1
Comptes annuels au 31 décembre 2018	
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8

BILAN - ACTIF

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	30 022	21 756	8 266	10 272
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	300		300	300
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	834		834	834
TOTAL (I)	31 156	21 756	9 400	11 406
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 671
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	1 253		1 253	
Autres	40 948		40 948	9 803
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	238 109		238 109	337 496
Charges constatées d'avance (3)				1 693
TOTAL (III)	280 310		280 310	350 664
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	311 466	21 756	289 710	362 069

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

BILAN - PASSIF

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	214 785	214 785
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-67 481	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-51 522	-67 481
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	95 782	147 304
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	143 855	182 196
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	143 855	182 196
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 946	19 025
Dettes fiscales et sociales	11 127	13 544
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	50 072	32 570
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	289 710	362 069

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

50 072

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	14 475		14 475	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	137 598	26 831	110 767	412,82
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	1 157	1 480	-323	-21,83
Cotisations	185 126	184 888	238	0,13
Autres produits (hors cotisations)	3 929	499	3 429	686,61
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	342 286	213 699	128 586	60,17
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	305 113	210 654	94 459	44,84
Impôts, taxes et versements assimilés	504	568	-64	-11,27
Salaires et traitements	64 826	58 861	5 965	10,13
Charges sociales	24 521	20 767	3 754	18,08
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 802		2 802	
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations		6 842	-6 842	-100,00
Dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	52	57	-5	-8,56
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	397 819	297 750	100 069	33,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-55 533	-84 050	28 518	33,93
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	587	583	4	0,75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	587	583	4	0,75
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	587	583	4	0,75

**In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes**

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	4 851	617	4 234	686,48
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	4 851	617	4 234	686,48
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	39 768	1 274	38 494	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	39 768	1 274	38 494	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-34 916	-657	-34 259	
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-89 862	-84 125	-5 737	-6,82
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.	111 471	29 156	82 315	282,32
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	73 130	12 512	60 618	484,48
TOTAL DES PRODUITS	459 195	244 055	215 140	88,15
TOTAL DES CHARGES	510 716	311 536	199 181	63,94
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-51 522	-67 481	15 959	23,65
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	-51 522	-67 481	15 959	24
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier			927	
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			617	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			1 047	
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-34 916	-657		

**In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes**

Annexe

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les exercices 2017 et 2018 ont une durée identique de 12 mois. Les comptes sont présentés en euros.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général et du règlement CRC 99-01 spécifique aux associations et fondations.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Mobiliers	5 ans
- Matériels de bureau	3 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

L'association a perçu des subventions de fonctionnement pour un montant global de 137 598 €, se décomposant de la manière suivante :

- ARS formation ETP : 34 000 €,
- ARS dénutrition : 60 298 €,
- ARS arrêt tabac : 10 800 €,
- ARS prévention/promotion : 21 000 €,
- ARS HAD IDEL : 11 500 €.

Ces subventions sont comptabilisées en produits l'année de signature de la convention entre le financeur et l'association. La quote-part non affectée à l'exercice en cours est enregistrée en produits constatés d'avance et la part non consommée est comptabilisée en fonds dédiés.

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FISCALITE DE L'ASSOCIATION

Les activités de l'association ne présentant pas un caractère lucratif, elles ne sont pas fiscalisées. En conséquence, l'association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale).

CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition, l'association met à disposition une chargée de mission auprès de l'association Maison URPS 3h/semaine.

RESULTAT NET

Le résultat net de l'association est un **déficit de 51 521,64 €**.

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers		6 717	
		Matériel de transport			
Matériel de bureau & mobilier informatique			22 508	797	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	29 225	797	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		300		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		834		
		TOTAL	1 134		
		TOTAL GENERAL	30 359	797	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				6 717	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
Mat. bureau, inform., mobilier					23 305	
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL			30 022	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				300	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				834	
		TOTAL			1 134	
		TOTAL GENERAL			31 156	

**In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes**

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	1 035	813		1 848
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	17 919	1 989		19 908
Emballages récupérables divers				
TOTAL	18 954	2 802		21 756
TOTAL GENERAL	18 954	2 802		21 756

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	834		834
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	1 253	1 253	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Etat & autres			
		coll. publiques			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	40 948	40 948		
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
		TOTAUX	43 035	42 201	834
Renvois	(1)	Montant			
		- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	214 785			214 785
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau			67 481	-67 481
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-67 481	67 481		
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	147 304	67 481	67 481	147 304

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Lorsqu'une subvention de fonctionnement, inscrite au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique "Dotation fonds dédiés" (compte 6894) et au passif sous le compte "Fonds dédiés" (compte 194).

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "Reprises fonds dédiés" (compte 7894).

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
CONVENTION ARS ETP 2014		2014	75 000	1 396	1 396		
CONVENTION ARS FORMATION TUTORAT		2017	30 000	12 697	1 700		10 997
CONVENTION ARS PROMOTION TUTORAT		2017	30 000	16 385			16 385
CONVENTION ARS DENUTRITION		2017	19 350	19 350	19 350		
CONVENTION ARS BOITE A OUTIL		2017	12 000	12 000	12 000		
CONVENTION ARS ETP 2015		2015	60 000	11 490	11 490		
CONVENTION ARS ETP 2016		2016	60 000	42 246	42 246		
CONVENTION ARS ONCOGERIATRICE		2017	54 903	54 120	10 777		43 343
CONVENTION ARS PROJET ESP		2017	25 000	12 512	12 512		
CONVENTION ARS DENUTRITION 2018		2018	60 298			37 719	37 719
CONVENTION ARS ARRET TABAC		2018	10 800			10 800	10 800
CONVENTION PREVENTION PROMOTION		2018	21 000			10 051	10 051
CONVENTION ETP 2018		2018	47 000			9 668	9 668
CONVENTION HAD IDEL		2018	11 500			4 892	4 892
	TOTAL		516 851	182 196	111 471	73 130	143 855

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	38 946	38 946		
Personnel & comptes rattachés	4 781	4 781		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	6 346	6 346		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	50 072	50 072		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 720
Dettes fiscales et sociales	7 381
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	17 101

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Il n'est pas fait mention de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite compte tenu de son caractère non significatif.

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur Philippe TESSON
IN EXTENSO
1 rue Benjamin Franklin
CS 10047
44801 Saint-Herblain Cedex

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	1 740	1 740
TOTAL	1 740	1 740

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Il n'est pas versé de rémunération aux organes d'administration et de direction.

LES EFFECTIFS

	31/12/2018	31/12/2017
Personnel salarié :	2,27	2,15
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,27	2,15
Ouvriers		

ANNEXE

ASSOC URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX PDL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Des charges et produits non comptabilisés sur les exercices antérieurs ont été enregistrés sur l'exercice 2018 en :

- charges exceptionnelles pour 39 768 €,
- produits exceptionnels pour 4 851 €.